

Barclays Switcher

Capital garanti à maturité

100% de la hausse du DJ Euro Stoxx 50 ou un gain annuel de 8% brut¹ payé à maturité selon le choix de l'émetteur

Barclays Switcher est un Euro Medium Term Note (titre de créance) émis par Barclays Bank PLC.

Investisseurs concernés

Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs poursuivant les objectifs suivants :

- Horizon d'investissement recommandé : 8 ans
- Anticipation d'une hausse du marché des actions européennes sur 8 ans ;
- Conservation jusqu'à l'échéance

L'EMTN Barclays Switcher peut être utilisé en diversification de la poche actions.

Objectifs

Barclays vous propose d'investir dans un instrument financier de maturité 8 ans, qui sera, au choix de l'émetteur :

- Soit indexé sur le DJ Euro Stoxx 50 (l'indice des 50 plus grandes capitalisations boursières européennes), dividendes non réinvestis², avec la possibilité de bénéficier de 100% de la hausse de l'indice ;
- Soit rémunéré au taux fixe de 8% brut¹ annuels payés à l'échéance, soit un taux de rendement actuariel brut de 6,36% brut¹.

L'horizon de placement conseillé est 8 ans.

Si l'émetteur choisit de rémunérer Barclays Switcher au taux fixe annuel de 8% brut¹ payé à l'échéance, faculté exerçable à l'une des dates anniversaires (sauf à l'échéance), la performance de Barclays Switcher ne sera plus indexée sur l'indice DJ Euro Stoxx 50 et l'investisseur en sera informé.

De plus, dans tous les cas de figure, l'investisseur bénéficie de la garantie de son capital initialement investi, à l'échéance le 07/12/2017.

Avantages

- L'EMTN Barclays Switcher est conçu pour permettre à l'investisseur de bénéficier potentiellement de 100% de la hausse des marchés d'actions européennes sur 8 ans ;
- Ou bien, de bénéficier d'un coupon annuel de 8% brut¹ payé à maturité, soit un taux de rendement actuariel brut de 6,36% brut¹.
- Le capital initialement investi sera remboursé intégralement à l'échéance.

Inconvénients

- L'émetteur choisit à sa seule discrétion, de verser ce qui est le plus avantageux pour lui entre le taux fixe annuel de 8% brut¹ et la performance de l'indice.
- Ce produit est soumis au risque de défaut de l'émetteur de l'EMTN, Barclays Bank PLC.
- La garantie du capital n'étant valable qu'à l'échéance de l'EMTN ; en cas de revente des EMTN avant l'échéance, l'investisseur les cédera au prix du marché et pourra réaliser, par rapport au prix d'acquisition, une

perte. Cette perte potentielle n'est pas mesurable a priori.

- En cas de baisse ou de hausse modérée du DJ Euro Stoxx 50 par rapport à son niveau initial, l'émetteur ne versera pas les coupons.

Formulaire d'investissement pour compte-titres

Je déclare :

- Avoir obtenu des explications claires sur les caractéristiques, y compris les risques de cet instrument financier,
- Que cet EMTN répond bien à ma situation financière et à mes objectifs,
- Avoir pris connaissance de la présente documentation et de l'existence du prospectus de base et des conditions définitives.

Je vous donne instruction de procéder à l'achat de ce produit pour mon compte.

Nom et Prénom (dénomination pour une personne morale) :

Nom et Prénom du représentant :
(dans le cas d'une personne morale)

Montant de l'investissement :

EUR

A cet effet, je vous autorise à débiter le montant nécessaire à cet investissement de mon compte ouvert dans les livres de Barclays Bank PLC sous le numéro :

Instructions recueillies à l'Agence/Club/Bureau de :

Il s'agit d'un engagement ferme de ma part et je m'engage à constituer la provision suffisante pour couvrir cet engagement.

Fait en 2 exemplaires originaux.

A :, le :/...../2009.

Signature du souscripteur précédée de la mention « lu et approuvé »

EMPLACEMENT RESERVE A LA BANQUE

Observations

Nom du conseiller

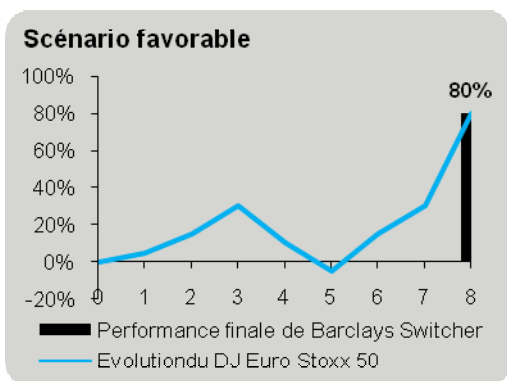
- (1) soit un Taux de Rendement Actuariel (TRA) de 6,36% hors fiscalité, hors frais d'entrée et sans capitalisation des différents coupons
- (2) la performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis

Barclays Switcher

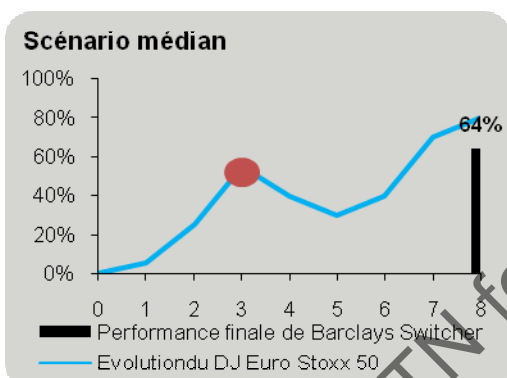
Capital garanti à maturité

100% de la hausse du DJ Euro Stoxx 50 ou un gain annuel de 8% brut¹ payé à maturité selon le choix de l'émetteur

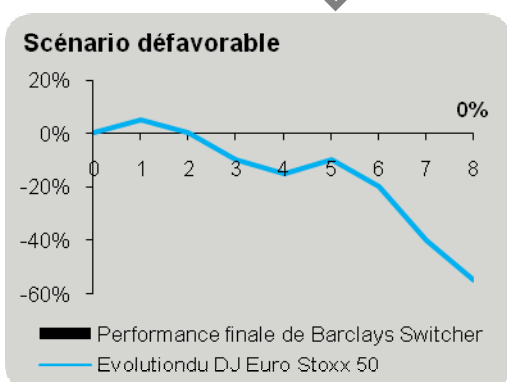
Illustration de la performance selon différents scénarii de marché en dehors de toute autre considération



- Dans ce cas de figure, l'émetteur n'a jamais choisi de verser le taux fixe annuel de 8% brut. La performance finale de Barclays Switcher est donc égale à la performance positive de l'indice DJ Euro Stoxx 50, soit 80%. A l'échéance, le capital investi est remboursé pour chaque coupure détenue à hauteur de sa valeur nominale augmenté de 80%³.
- Pour 1000 euros³ initialement investis, l'investisseur reçoit à l'échéance 1000 euros³, plus 800 euros³, soit 1800 euros³.
- La performance de Barclays Switcher à l'échéance est de 80% brut, correspondant à un taux de rendement actuariel brut de 7.60% brut³.



- Dans ce cas de figure, l'émetteur a choisi, à la 3^{ème} date anniversaire de verser le taux fixe annuel de 8% brut. La performance finale de Barclays Switcher est donc égale à 64% brut (8 fois 8% brut). A l'échéance, le capital investi est remboursé pour chaque coupure détenue à hauteur de sa valeur nominale augmenté de 64% brut³.
- Pour 1000 euros³ initialement investis, l'investisseur reçoit à l'échéance 1000 euros³, plus 640 euros³, soit 1640 euros³.
- La performance de Barclays Switcher à l'échéance est de 64% brut, correspondant à un taux de rendement actuariel brut de 6,36% brut³.



- Dans ce cas de figure, l'émetteur n'a jamais choisi de verser le taux fixe annuel de 8% brut et la performance finale du DJ Euro Stoxx 50 sur la période est négative. La performance finale de Barclays Switcher est donc égale à 0%. A l'échéance, le capital investi est remboursé pour chaque coupure détenue à hauteur de sa valeur nominale³.
- Pour 1000 euros³ initialement investis, l'investisseur reçoit à l'échéance 1000 euros³.
- La performance de Barclays Switcher à l'échéance est de 0% brut, correspondant à un taux de rendement actuariel brut de 0% brut³.

Les indications de performance qui figurent dans ces scénarios sont données à titre purement didactique. Elles ne se fondent ni sur les performances passées, ni sur des hypothèses fondées sur des éléments objectifs et ne préjugent pas des performances futures de l'indice de référence.

(3) : hors fiscalité et hors frais d'entrée

Avertissement

Ce document n'est pas destiné à être distribué aux États-Unis d'Amérique et/ou à des US Persons ou dans des États où la commercialisation de l'EMTN n'est pas autorisée. Barclays Bank PLC (France) interdit expressément la redistribution de tout ou partie de ce document sans son autorisation écrite préalable et décline par ailleurs toute responsabilité quant aux actions engagées par des tiers à ce sujet.

Le Prospectus de Base en date du 27/03/2009 et ses suppléments en date du 1 juin 2009 et du 7 août 2009 visés par la *Financial Services Authority* (la « FSA ») (ensemble le « Prospectus de Base »), l'Autorité de régulation financière du Royaume-Uni a fait l'objet d'une notification à l'*Autorité des marchés financiers* (l'« AMF »), le régulateur français. Il est disponible sans frais, ainsi que les conditions définitives en date du 04/08/2009 et le résumé en français du prospectus de base, à l'adresse suivante: www.barclays.fr

Si un porteur en fait la demande, une version papier du Prospectus de Base sera mise à sa disposition sans frais.

Les conditions définitives en date du 04/08/2009 et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sans frais sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Conformément à l'article 212-28 du Règlement Général de l'AMF, l'attention du public est attirée sur la rubrique « facteur de risques » du prospectus.

Définition du terme « capital »

Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale des EMTN, soit 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Protection de la marque déposée DJ Euro Stoxx 50

Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'État du Delaware et sise

à New York, Etats-Unis (les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences.

Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les EMTN indexés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Fiscalité

Concernant les personnes physiques détenant des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse à titre habituel fiscalement domiciliées en France

En l'état actuel de la législation française, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septièmes A du code général des impôts) perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont soumis à l'impôt sur le revenu (i) soit au barème progressif auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, (ii) soit sur option, à un prélèvement au taux de 18% libératoire de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (soit au taux global de 30,1%).

Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables au taux de 18% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux (soit au taux global de 30,1%) lorsque le montant annuel des cessions des valeurs mobilières (et droits sociaux ou titres assimilés) excède le seuil actuellement fixé à 25 730 euros par foyer fiscal. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Concernant les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés

En l'état actuel de la législation, les revenus de ces titres (primes de remboursement au sens de l'article 238 septièmes E du code général des impôts) détenus par les personnes morales fiscalement domiciliées en France sont pris en compte pour la détermination de leur résultat imposable, septièmes E du code général des impôts. Sous certaines conditions, les primes de remboursement font l'objet d'un régime spécifique d'étalement actuariel visé à l'article 238. Les primes de remboursement sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3% (soit au total un taux de 34,43%).

Les plus-values réalisées lors de la cession des titres sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33 1/3 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3% (soit au total au taux de 34,43%).

Code ISIN	XS0441529327
Emetteur	Barclays Bank PLC (Standard & Poor's : AA- / Moody's : Aa3)
Forme	Au porteur / Titres émis dans le cadre d'un Programme EMTN
Devise	EUR
Valeur nominale	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Date d'émission	04/08/2009
Date d'échéance	07/12/2017
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Prix d'achat	Pendant la période de commercialisation qui dure du 17 août au 30 novembre 2009, le prix d'achat de l'EMTN fluctuera suivant l'échéancier monétaire ci-dessous.
Echéancier monétaire pendant la période de commercialisation sur la base d'une rémunération monétaire de 0.45% l'an	Sur une base hebdomadaire (exemple : pour un ordre passé le 21 septembre 2009, le prix sera de 99.92%) 17/08/2009 : 99.87% 21/09/2009 : 99.92% 26/10/2009 : 99.96% 30/11/2009 : 100% 24/08/2009 : 99.88% 28/09/2009 : 99.93% 02/11/2009 : 99.97% 31/08/2009 : 99.89% 05/10/2009 : 99.93% 09/11/2009 : 99.97% 07/09/2009 : 99.90% 12/10/2009 : 99.94% 16/11/2009 : 99.98% 14/09/2009 : 99.91% 19/10/2009 : 99.95% 23/11/2009 : 99.99%
Agent de calcul	Barclays Bank PLC
Remboursement à maturité	Le choix du type de rémunération est, dès la fin de la 1 ^{ère} année (30 Novembre 2010) et jusqu'au 7 ^{ème} anniversaire (30 Novembre 2016), à l'initiative de l'émetteur uniquement : Si l'émetteur n'a pas choisi de rémunérer l'investisseur à un taux fixe annuel de 8% brut ¹ , alors le remboursement à maturité est fonction de la performance positive de l'indice DJ Euro Stoxx 50 sur la période. L'EMTN est remboursé à la valeur nominale augmentée de 100% de la hausse de l'indice. Dans le cas contraire, le remboursement se fera à la valeur nominale augmentée d'un gain de 64% brut ¹ (8 fois 8% brut ¹).
Dates possibles de levée d'option pour l'émetteur	30/11/2010, 30/11/2011, 30/11/2012, 02/12/2013, 01/12/2014, 30/11/2015, 30/11/2016
Loi applicable	Anglaise
Règlement/Livraison	Euroclear/Clearstream
Diffusion des cours	Fininfo et Reuters
Commercialisation	En France uniquement
Place de cotation	Bourse du Luxembourg
Marché secondaire	Barclays Bank PLC s'engage à racheter aux porteurs d'EMTN, dans des conditions normales de marché, sur une base hebdomadaire, leurs titres, au prix du jour dit sur la base d'une centralisation des demandes chaque vendredi avant 12 heures.
Documentation	Le Prospectus de Base en date du 27 mars 2009 et les suppléments au Prospectus de Base en date du 1 ^{er} juin 2009 et 7 août 2009 ont été approuvés par la Financial Services Authority (la « FSA ») (ensemble le « Prospectus de Base »), l'Autorité de régulation financière du Royaume-Uni. A la demande de Barclays Bank PLC, la FSA a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France un certificat d'approbation attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément à la Directive 2003/71 du 4 novembre (la Directive Prospectus).
Frais d'entrée	4% de l'investissement à la charge du porteur
Commission de structuration	En annualisé et tenant compte de l'actualisation, sur la base de l'horizon de placement recommandé : 1.65% de l'investissement à la charge du porteur. Barclays attire l'attention du souscripteur sur le fait qu'une grande partie de cette commission pourra être prélevée selon un calendrier déterminé par le distributeur et à sa seule discrétion. Tous les détails concernant cette commission sont disponibles sur les conditions définitives (Final Terms).
Commission de rachat	0% soit aucun frais à la charge du porteur

Barclays Bank PLC, Succursale en France - Principal établissement : 32 Avenue George V - 75008 Paris RCS Paris B 381 066 281 - C.C.P. 62-07 Paris - Siège social à Londres¹, Churchill Place E14 5HP, Angleterre, - Reg N° 1026167 Capital autorisé 3 040 001 000 de Livres Sterling. Barclays Bank PLC est un établissement de crédit, prestataire de service d'investissement de droit anglais agréé par the Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 The North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 5HS./ www.fsa.gov.uk/register : n°122702. La Succursale française de Barclays Bank PLC, est également réglementée et contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers, la Commission Bancaire et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles. Elle est autorisée par le FSA à recourir à un Agent lié, Barclays Patrimoine SCS.

Barclays Patrimoine

Société en commandite simple au capital de 9 750 € - Siège social : 183 avenue Daumesnil - 75012 Paris - RCS PARIS B 712 018 308.

- Intermédiaire en opérations de banque.

- Agent lié régi par les articles L.545 et suivants du Code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays Bank, recevoir et transmettre les ordres de Bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachat d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement.